



BAYARD

BAYARD® SOLUTIONS

NEO® SMART
OFFRES DE PRESTATIONS
ET DE SERVICES

BAYARD® SOLUTIONS NEO® SMART

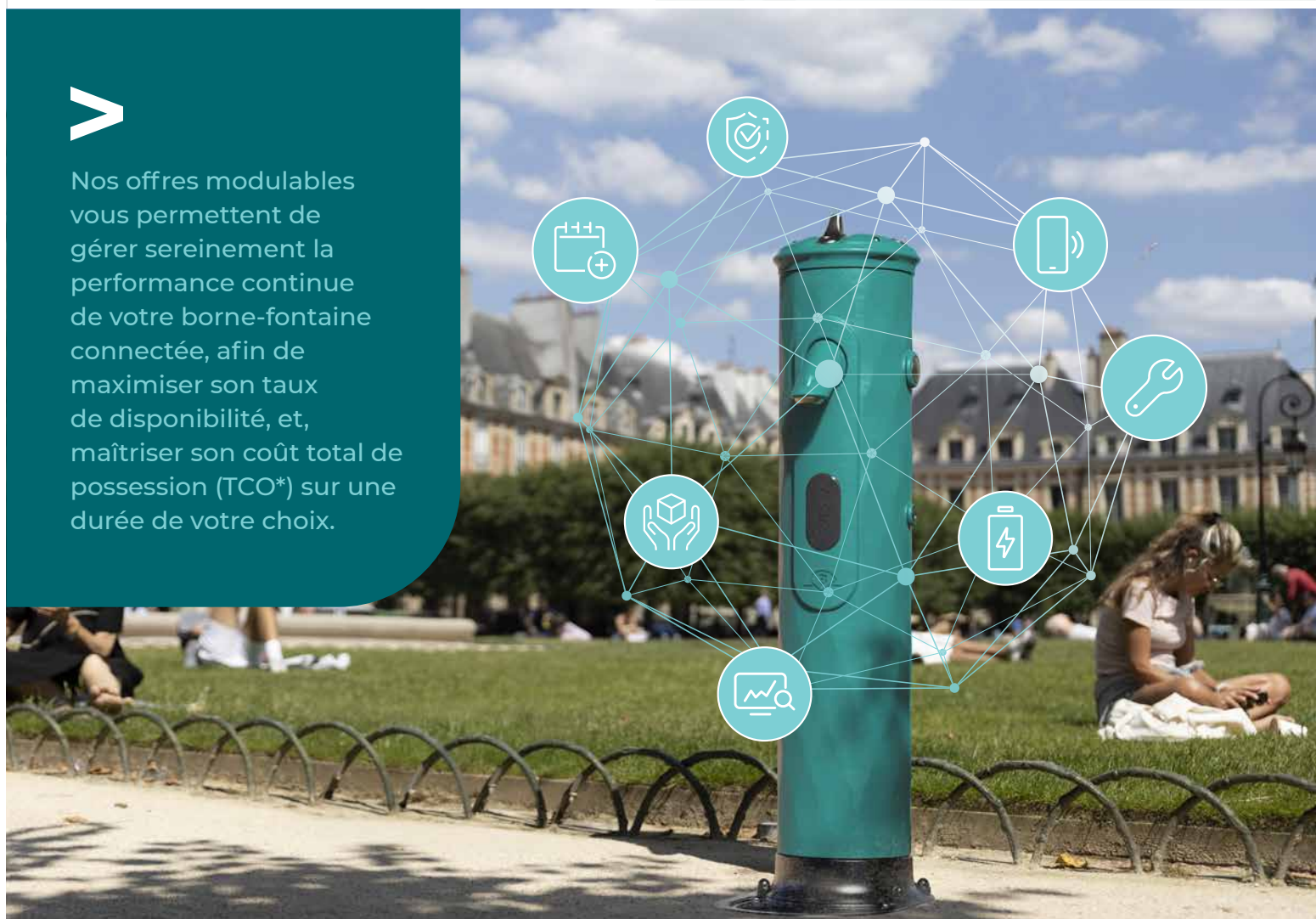
Acquérir une borne-fontaine **NEO® SMART**, c'est se doter d'une nouvelle génération de mobilier urbain connecté, et, disposant de fonctionnalités intégrées avancées.

En réponse aux nouveaux besoins des territoires, la **NEO® SMART** combine robustesse, innovation et facilité d'utilisation.

BAYARD®, industriel français concepteur et fabricant de **NEO® SMART**, vous assure un accompagnement complet pour exploiter et garantir la longévité comme les performances de votre borne-fontaine.

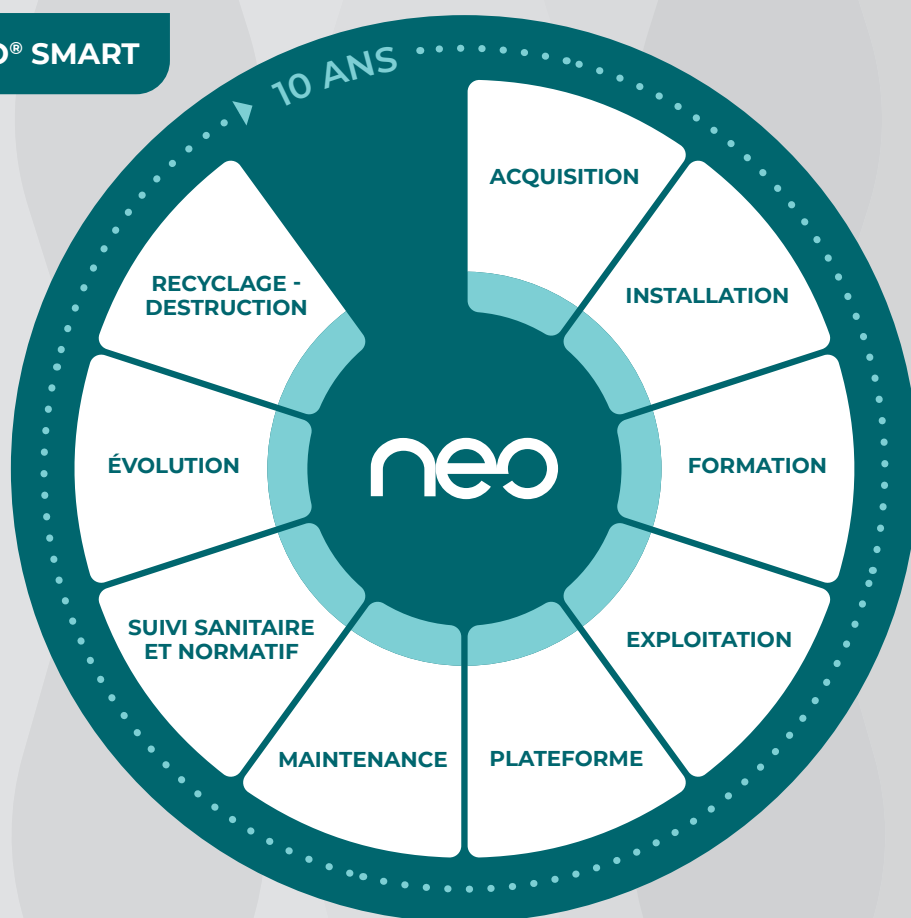


Nos offres modulables vous permettent de gérer sereinement la performance continue de votre borne-fontaine connectée, afin de maximiser son taux de disponibilité, et, maîtriser son coût total de possession (TCO*) sur une durée de votre choix.





TCO NEO® SMART



Des formules de prestations flexibles et adaptées à l'utilisation de votre borne-fontaine.

Elles vous permettent de maîtriser dans la durée vos coûts, vos objectifs qualitatifs, et le besoin en compétences associées.

Choisissez parmi nos packs de prestations **CONTINUUM*** conçues pour une gestion clé en main et durable de votre **NEO® SMART**, ou, pour des services modulables **OPTIMUM** personnalisés, à choisir selon vos objectifs et votre organisation.

*TCO Total Cost of Ownership : coût total de possession d'une NEO® SMART sur son cycle de vie.

*Continuum : un tout composé de plusieurs parties sur une gamme toujours présente dans le temps et l'espace.



NEO® SMART

accompagnement à la prise en main

Nous mettons en œuvre des solutions simplifiant la prise en main de votre borne-fontaine.

Ce dont vous disposez à l'acquisition de la NEO® SMART

- Garantie 2 ans
- Notice de démarrage, de mise en service et de connectivité
- Conseils pour prise en main de la borne-fontaine connectée
- Conseils pour prise en main de la plateforme web

NEO® SMART vous propose :

ABONNEMENT* à la plateforme SMART-INSIDE®

- 1 abonnement par borne-fontaine
- Pour une durée flexible : à minima 1 an ou plus selon votre choix
- Accès illimité à toutes les fonctionnalités de la plateforme par un code exploitant (gestion de la borne NEO® SMART, Accès aux paramétrages)



Un accompagnement sur mesure,
selon vos préférences

NEO® START

**ACCOMPAGNEMENT COMPLET
À LA MISE EN SERVICE
INITIALE, À DISTANCE,
POUR S'ADAPTER À VOS
POSSIBILITÉS, EN TEMPS RÉEL :**

- Accompagnement à la mise en service de la borne-fontaine, configuration et démarrage hydraulique
- Assistance à la connexion, au paramétrage et à la gestion de la borne-fontaine sur la plateforme associée
- Formation initiale pour utilisation des fonctionnalités principales de la plateforme SMART-INSIDE®

NEO® START+

= TOUT NEO® START



**PRÉSENCE
SUR SITE POUR LA
FORMATION ET LA
MISE EN SERVICE**



**CONSEILS À LA
MAINTENANCE
DE LA
NEO® SMART**

*Soumis aux CGV, CPV et CGU





SERVICES CONTINUUM :

solutions d'exploitation clé en main

CONTINUUM

NOTRE SAVOIR-FAIRE ET NOTRE EXPERTISE VOUS ACCOMPAGNENT SUR LA DURÉE DE VOTRE CHOIX :

DURÉE

1 AN OU PLUS, À VOUS DE DÉFINIR LA DURÉE

CONTINUUM BRONZE

= START+



- Maintenance préventive annuelle
- Kits de joints standards
- Assistance téléphonique

CONTINUUM ARGENT

= CONTINUUM BRONZE



- Maintenance curative

CONTINUUM OR

= CONTINUUM ARGENT



- Disponibilité des pièces d'usure sous 48h
- Pile
- Électrovannes
- Rapports de performance

	CONTINUUM BRONZE	CONTINUUM ARGENT	CONTINUUM OR
Mise en service START+	•	•	•
Maintenance préventive annuelle	•	•	•
Kits joints standards	•	•	•
Assistance téléphonique	•	•	•
Maintenance curative		• ⁽¹⁾	• ⁽¹⁾
Électrovannes			•*
Piles			•*
Disponibilité pièces d'usures sous 48h			•
Rapports de performance			•

* Consulter les Conditions Générales de Services (CGS) - Frais de déplacements en suppléments

(1) 1 intervention/borne/an



SOLUTIONS OPTIMUM :

prestations à la demande

Complétez et garantisiez une gestion clé en main et durable de votre **NEO® SMART**, selon des services **OPTIMUM** personnalisés.

Ils vous permettent de composer, selon votre organisation et votre besoin, les solutions qui vous conviennent :

OPTIMUM

DURÉE

1 AN OU PLUS, À VOUS DE DÉFINIR LA DURÉE

SOLUTIONS OPTIMUM

UNE, DEUX OU PLUS, À VOUS DE CHOISIR

MAINTENANCE PRÉVENTIVE ANNUELLE



- Rapports d'interventions
- Nettoyage, désinfection, rinçage
- Fourniture et pose du kit de joints standard
- Coût pièces d'usures facturées en supplément

MAINTENANCE CURATIVE



- Rapports d'Interventions
- Pièces d'usure facturées en supplément

ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE



Dédiée au diagnostic de panne type :

- Diagnostic de la borne
- Diagnostic de la plateforme de gestion
- Assistance à l'utilisation de la plateforme
- Diagnostic de la couverture réseau

Assistance réalisée en France par un technicien BAYARD®

FOURNITURE DES PILES ET ÉLECTROVANNES



- Frais de port en supplément
- Assistance à la remise en service

RAPPORT DE PERFORMANCES



Modèles de rapports d'exploitation périodiques annuels :

- Nombre de maintenance par bornes
- Nombre de dysfonctionnements logiciel Temps d'indisponibilités
- Coût des maintenances curatives chargées (pièces et main d'oeuvre)
- Consommation
- Estimation des volumes d'eau consommés par fonction
- Aide à l'élaboration de plans de maintenance

DISPONIBILITÉ GARANTIE DES PIÈCES D'USURE



- Expédition sous 48h
- Hors piles et électrovannes



Codes des prestations BAYARD® SOLUTIONS applicables à la NEO® SMART



Vous pouvez souscrire aux offres **CONTINUUM** et **OPTIMUM** pour :

DURÉE

1 AN OU PLUS, À VOUS DE DÉFINIR LA DURÉE

ABONNEMENT

Designation	Code
ABONNEMENT WEB 1 AN par borne ⁽²⁾	SFTD0001

NEO® START

ACCOMPAGNEMENT À LA PRISE EN MAIN

Designation	Code
NEO® START	CSND0001
NEO® START+	CSND0002

PACKS CONTINUUM

SOLUTIONS D'EXPLOITATION CLÉ EN MAIN

Designation	Code 1 an
CONTINUUM BRONZE ⁽¹⁾	BYSD0001
CONTINUUM ARGENT ⁽¹⁾	BYSD0002
CONTINUUM OR ⁽¹⁾	BYSD0003

PIÈCES DE RECHANGE PRISES EN CHARGE⁽¹⁾

Designation	Code	CONTINUUM BRONZE	CONTINUUM ARGENT	CONTINUUM OR
KIT JOINT CARTOUCHE NEO®	R28839	•	•	•
PILE NEO®	R28844			•
ÉLECTROVANNE G1/8 NEO®	R28846			•
ÉLECTROVANNE BISTABLE G3/8 NEO®	R28430			•

(1) Soumis aux CPV / (2) Soumis CGU

Les Conditions Générales de Vente (CGV), Conditions Particulières de Vente (CPV) et les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) sont à consulter pour plus de détails.

Pour toute information relative aux tarifs, nous vous invitons à nous consulter directement.



CONDITIONS GÉNÉRALES DES SERVICES BAYARD®

APPLIQUÉES À LA BORNE-FONTAINE NEO® SMART - 1^{ER} AVRIL 2026

Les présentes Conditions Générales de Services (ci-après "CGS") s'appliquent à tous les services appliqués à la borne-fontaine NEO® SMART et fournies par la société BAYARD, SASU au capital de 5.204.240 €, dont le siège social se situe 4 avenue Lionel Terray 69330 MEYZIEU, RCS Lyon 316 222 595 TVA intracommunautaire : LYON B 316 222 595 (ci-après "le Prestataire").

1 DÉFINITIONS

Les termes suivants seront employés avec le sens et la portée ci-après définis :

Client : désigne une personne morale ayant souscrit à un ou plusieurs services NEO® START, NEO® START+, CONTINUUM et OPTIMUM.

Prestataire : désigne la société BAYARD®.

Parties : désigne le Client et le Prestataire.

CGV (Conditions Générales de Vente) : désignent les Conditions Générales de Vente de la société BAYARD® s'appliquant sur toutes les ventes et concernent l'ensemble des produits. Elles sont disponibles sur le site internet : www.bayard.fr.

CGU (Conditions Générales d'Utilisation) : désignent les Conditions Générales d'Utilisation applicables à la plateforme SMART-INSIDE®, que le Client doit accepter pour accéder à la dite plateforme. Elles sont disponibles sur le site internet www.bayard.fr.

Abonnement SMART-INSIDE® : désigne un Service distinct permettant au Client d'accéder à la plateforme SMART-INSIDE® et aux fonctionnalités associées aux produits connectés, pour une durée d'un (1) an par produit connecté.

SMART-INSIDE® : désigne la plateforme en ligne d'administration et de suivi des produits connectés fournie par le Prestataire, accessible dans le cadre d'un Abonnement SMART-INSIDE® et soumise aux CGU correspondantes. La plateforme de gestion SMART-INSIDE® accessible à l'adresse URL :

<https://www.smart-inside.com>.

NEO® SMART : désigne une borne-fontaine fabriquée et fournie par BAYARD®.

NEO® : désigne le service permettant de gérer à distance la borne NEO® SMART à partir de la plateforme SMART-INSIDE®.

NEO® START, NEO® START+ : désignent des services proposés par BAYARD®.

CONTINUUM : désigne une offre de services comprenant un groupement de plusieurs services.

Les offres sont ordonnées en nombre de Services croissants : CONTINUUM BRONZE, CONTINUUM ARGENT, CONTINUUM OR.

OPTIMUM : désigne une offre de services comprenant un choix de services unitaires à la carte.

Services : désigne tous types de services appliqués à la borne-fontaine NEO® SMART et fournis par la société BAYARD®.

2 ACCEPTATION, OPPOSABILITÉ, MODIFICATION

2.1 Acceptation

Le Client accepte les présentes CGS lors de la signature du bon de commande ou du devis.

2.2 Opposabilité

L'accès aux Services implique l'acceptation préalable des CGU, CGV et de la politique de confidentialité par validation d'une case à cocher lors de la première connexion à SMART-INSIDE®.

2.3 Modification

Le Prestataire se réserve le droit de modifier les présentes CGS à tout moment, étant précisé que ces modifications ne seront cependant applicables qu'aux souscriptions de Services passées postérieurement auxdites modifications.

3 DESCRIPTION DES SERVICES ACCESSIBLES À TOUT CLIENT

Les Services décrits ci-dessous sont disponibles pour toute personne disposant d'une borne-fontaine NEO® SMART.

3.1 Conditions techniques d'accès au Service SMART-INSIDE®

L'accès à la plateforme SMART-INSIDE® nécessite que le Client dispose :

- D'une connexion Internet fonctionnelle
- D'un environnement informatique compatible (navigateurs et systèmes d'exploitation courants)
- D'un produit connecté actif et correctement configuré

Le Prestataire ne saurait être tenu responsable des indisponibilités, ralentissements ou anomalies résultant :

- Des réseaux de communication électroniques
- Des fournisseurs d'accès Internet du Client, des opérateurs télécom ou IoT tiers, ou de l'environnement matériel et logiciel du Client
- Le Client demeure responsable de la sécurité de ses postes, réseaux, outils de connexion et identifiants.

3.2 Accès à la plateforme SMART-INSIDE® et à ses fonctionnalités

Les fonctionnalités de gestion à distance des bornes-fontaines NEO® SMART sont accessibles exclusivement via la plateforme SMART-INSIDE® et nécessitent la souscription d'un abonnement SMART-INSIDE® en cours de validité. Dans le cadre de cet accès, le Client peut notamment :

- Piloter à distance ses bornes-fontaines NEO® SMART
- Visualiser l'état de fonctionnement et le niveau de batterie
- Consulter des informations d'usage et des statistiques par type d'utilisation (dégorgeoir, brumisation, rince-bouche)

Le Client bénéficie d'un droit d'accès personnel, non exclusif, non cessible et non transférable à la plateforme SMART-INSIDE® pendant la durée d'un abonnement SMART-INSIDE® en cours de validité.

L'accès à la plateforme n'est pas inclus dans les autres Services proposés par le Prestataire et notamment NEO®START, NEO® START+, CONTINUUM et OPTIMUM.

En l'absence d'un abonnement actif, l'accès à la plateforme est suspendu automatiquement, sans indemnité. L'utilisation de SMART-INSIDE® reste soumise aux CGU applicables. Le Client doit accepter les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) de la plateforme SMART-INSIDE® lors de la première connexion. Les fonctionnalités NEO® SMART via SMART-INSIDE® sont disponibles en France et à l'export, sous réserve de la disponibilité des réseaux de communication utilisés par les bornes connectées.

3.3 Abonnement SMART-INSIDE®

L'abonnement SMART-INSIDE® permet au Client d'accéder à la plateforme et aux fonctionnalités associées aux produits connectés indiqués à la commande.

L'abonnement est rattaché à chaque produit connecté et constitue un service distinct, non inclus dans les offres CONTINUUM, OPTIMUM, NEO® START ou NEO® START+.

Il est conclu pour une durée de un (1) an, sans reconduction tacite. L'abonnement SMART-INSIDE® prend effet à la date de facturation telle qu'indiquée sur la facture émise par le Prestataire ou à la date de livraison du produit connecté si elle est postérieure.

L'abonnement court indépendamment de la date d'installation du produit connecté ou de la première connexion du Client à la plateforme SMART-INSIDE®. L'absence d'installation, de connexion ou d'usage de la plateforme par le Client n'a aucun effet sur la durée, l'exigibilité ou l'échéance de l'abonnement, qui demeure intégralement dû.

À défaut de renouvellement exprès avant son échéance, l'accès à la plateforme est interrompu de plein droit. Les modalités de paiement et de suspension prévues aux articles 9 et 10 des présentes CGS s'appliquent.

3.4 Les Services NEO® START et NEO® START+

Le Service NEO® START comprend un accompagnement initial complet de mise en service en visioconférence ou assistance téléphonique de la borne fontaine NEO® SMART.

Le Service NEO® START+ comprend un accompagnement initial complet de mise en service sur site. L'accompagnement, qu'il soit à distance ou sur site, est limité à une durée de 2 heures par fontaine et prévoit :

- Un accompagnement à la mise en service de la borne-fontaine, à la configuration et au démarrage hydraulique
- Une assistance à la connexion, au paramétrage et à la gestion de la borne-fontaine sur la plateforme SMART-INSIDE®
- Une formation initiale pour l'utilisation des fonctionnalités principales du service NEO® de la plateforme SMART-INSIDE® Les Services NEO® START et NEO® START+ sont disponibles sur le territoire français et à l'export. Les frais de déplacement pour le service NEO® START+ ne sont pas compris dans le Service et font l'objet d'une facturation spécifique sur devis.





Avant toute intervention d'accompagnement initial de mise en service dans le cadre de NEO® START ou NEO® START+, le Client s'engage à :

- Procéder à une préparation technique : le Client doit s'assurer que les bornes-fontaines NEO® SMART sont prêtes à être configurées (pose, installation, en eau, fourniture et activation Carte Sim) avant la session et la première connexion. Tout retard dû à une préparation incomplète pourrait entraîner la facturation des frais de déplacement du Prestataire et un report de la préparation.
- L'accès à SMART-INSIDE® nécessite que le Client dispose d'une connexion internet, d'un environnement informatique compatible et d'un produit connecté actif. Le Prestataire ne saurait être responsable de l'indisponibilité liée à des infrastructures ou réseaux tiers.
- Installer au préalable la plateforme SMART-INSIDE® et vérifier ses accès depuis son système d'exploitation.

3.5 La maintenance préventive annuelle

La maintenance préventive annuelle comprend :

- La fourniture et pose d'un kit de joints standard
- Une intervention de maintenance par an sur la borne-fontaine à programmer à l'avance au cours de l'année par email à l'adresse bayardsolutions@bayard.fr ou en contactant l'assistance téléphonique au numéro 04 37 44 24 24.

La maintenance préventive annuelle ne comprend pas :

- Les contrôles réglementaires sanitaires à faire réaliser par le Client
 - Le remplacement des pièces d'usure
 - Les réparations résultant d'une utilisation incorrecte, d'un accident, d'une négligence, d'une modification non autorisée ou d'une réparation effectuée par une personne non agréée par le Prestataire
- Si le Client dispose de plusieurs bornes-fontaines NEO® SMART, le Prestataire sera en droit de programmer les Services de maintenance sur différentes bornes au cours d'une même journée.

Les frais de déplacement des techniciens ne sont pas inclus dans le tarif de la maintenance et feront l'objet d'une facturation spécifique sur devis. Toute prestation de maintenance préventive payée et non consommée dans l'année ne sera ni remboursée ni programmable l'année suivante.

3.6 La maintenance curative

Le Prestataire assure la maintenance curative des bornes-fontaines à la demande du Client.

La maintenance curative ne comprend pas :

- Les contrôles réglementaires sanitaires à faire réaliser par le Client
- Le coût des pièces d'usure

Les réparations résultant d'une utilisation incorrecte, d'un accident, d'une négligence, d'une modification non autorisée ou d'une réparation effectuée par une personne non agréée par le Prestataire.

4

OFFRES DE SERVICES ABONNÉS

Les offres de Services décrites ci-dessous sont disponibles uniquement pour les Clients disposant de bornes-fontaines NEO® SMART.

Les offres CONTINUUM et OPTIMUM ne comprennent pas l'accès à la plateforme SMART INSIDE®, lequel nécessite la souscription d'un abonnement SMART INSIDE® par borne-fontaine.

Les offres de Services CONTINUUM et OPTIMUM sont souscrites pour une durée supérieure ou égale à un (1) an.

4.1 Les offres CONTINUUM

Le Prestataire accompagne le Client pendant la durée d'abonnement de son choix avec une offre de maintenance préventive et curative de différents niveaux : BRONZE, ARGENT et OR.

Les Services compris dans les offres CONTINUUM sont uniquement disponibles sur le territoire français.

	CONTINUUM			Descriptif
	BRONZE	ARGENT	OR	
Mise en service NEO START+	●	●	●	Description et conditions à l'article 3.4
MAINTENANCE/ASSISTANCE				
Maintenance Préventive annuelle	●	●	●	Description et conditions à l'article 3.5
Assistance téléphonique	●	●	●	Description et conditions à l'article 4.2
Maintenance Curative prioritaire		●	●	Description et conditions à l'article 4.3

FOURNITURE DE PIÈCES

Électrovannes / an			●	Description et conditions à l'article 4.4
Une pile / an			●	Description et conditions à l'article 4.4
Disponibilité des électrovannes et piles sous 48h			●	Description et conditions à l'article 4.4
Rapports de performance annuel			●	Description et conditions à l'article 4.5

4.2 L'assistance téléphonique

Le Prestataire assure, pour tout Client ayant souscrit une offre CONTINUUM, un service d'assistance technique téléphonique à l'utilisation de la borne-fontaine. NEO® SMART qui est disponible pendant les jours ouvrés, soit du lundi au vendredi inclus (hors jours fériés) et les heures ouvrées, soit de 9 heures à 12 heures au numéro 04 37 44 24 24.

Cette assistance téléphonique est limitée à 60 minutes cumulées par an.

Toute nouvelle assistance ou intervention téléphonique excédant le plafond en heure pourra faire l'objet d'une facturation supplémentaire au tarif en vigueur par heure supplémentaire. A l'issue de l'appel, le Prestataire émet un rapport d'intervention.

4.3 La maintenance curative prioritaire

La maintenance curative prioritaire comprend :

- Une intervention par borne-fontaine et par an d'une durée de 2 heures
- L'émission d'un rapport d'intervention
- La planification prioritaire de l'intervention de maintenance curative sur le planning des techniciens dans les 15 jours ouvrés pour les bornes situées en France métropolitaine
- Les frais de déplacement des techniciens ne sont pas inclus et feront l'objet d'une facturation spécifique sur devis

La maintenance curative prioritaire ne comprend pas :

- Les contrôles réglementaires sanitaires à faire réaliser par le Client
 - Le coût des pièces d'usure
 - Les réparations résultant d'une utilisation incorrecte, d'un accident, d'une négligence, d'une modification non autorisée ou d'une réparation effectuée par une personne non agréée par le Prestataire
- Toute intervention excédant la durée programmée de 2 heures par borne pourra faire l'objet d'une facturation supplémentaire selon le tarif en vigueur.

Toute intervention curative pourra être enregistrée en maintenance préventive annuelle si celle-ci n'a pas encore été réalisée dans l'année de souscription.

4.4 Fourniture prioritaire des électrovannes et de la pile

Le Prestataire fournit sur demande écrite du Client jusqu'à deux (2) électrovannes et une (1) pile par an et par borne.

Les frais de port sont inclus pour la France métropolitaine. Des frais supplémentaires sont à prévoir pour les expéditions en Corse et les DOM-TOM.

Le Client bénéficie d'un traitement prioritaire de ses commandes des électrovannes et de la pile, lesquelles sont expédiées sous 48h hors délais du transporteur, à partir de la validation de la commande par le Prestataire.

Le renouvellement des électrovannes et/ou de la pile peut être réalisé sans frais supplémentaire par un technicien lors d'une intervention de maintenance curative programmée pour un autre sujet.

4.5 Un rapport de performance rédigé une fois par an par le Prestataire détaille :

- Le nombre de maintenances de borne-fontaine / par an
- Le nombre de dysfonctionnements logiciels
- Le temps d'indisponibilité ou d'arrêt de service
- Une estimation des consommations par type d'usage (brumisation, rinçage-bouche, dégorgeoir)
- Une aide à l'élaboration de plans de maintenance

Le rapport de performance est communiqué par le Prestataire au Client une fois par an à l'issue d'une période de 12 mois écoulés.



CONDITIONS GÉNÉRALES DES SERVICES BAYARD®

APPLIQUÉES À LA BORNE-FONTAINE NEO® SMART - 1^{ER} AVRIL 2026

4.6 Conditions d'exécution des Services CONTINUUM

Le Client doit planifier les différents Services compris dans l'offre CONTINUUM souscrite dans les 12 mois de l'année de souscription initiale. En cas d'absence de demande pour une année échue, le Service sera considéré comme consommé.

Tout Service payé et non consommé dans la période définie ne sera pas remboursé.

Aucune mise à disposition ni remboursement des pièces de rechange non installées, parce que non nécessaire, ne sera effectué.

Toute annulation tardive d'une intervention du Prestataire par le Client entraîne la facturation des frais déjà engagés par le Prestataire (frais de port, frais de déplacement).

4.7 L'offre de Services OPTIMUM

Tous les Services proposés par BAYARD®, en ce compris les Services détaillés dans les offres CONTINUUM, peuvent être souscrits à la carte en fonction des besoins du Client et de son organisation et font l'objet d'une tarification et de devis spécifiques à la demande du Client.

4.8 Renouvellement Express

À l'issue de la période contractuelle, le contrat sera renouvelé de manière expresse par l'accord écrit des Parties formalisé au plus tard un mois avant la date d'expiration du contrat.

À défaut de notification écrite de volonté de renouvellement par l'une ou l'autre des Parties dans le délai imparti, le contrat prendra automatiquement fin à son terme, sans qu'aucune formalité ou indemnité ne soit due de part et d'autre.

Le Client sera informé trois mois avant la fin du contrat par la communication d'un nouveau devis mentionnant le tarif en vigueur applicable à la période suivante.

Si le Client ne signe pas ce nouveau devis, les services seront interrompus et ses accès aux services BAYARD® SOLUTIONS seront suspendus au terme du contrat.

5 PRIX

5.1 Détermination du prix

Les prix des Services sont ceux présentés dans la grille tarifaire en vigueur à la date de souscription.

5.2 Évolution du coût du travail - Clause d'ajustement

En cas d'augmentation de plus de 5 % de l'Indice du Coût du Travail Horaire (ICHTrev-TS) publié par l'INSEE, par rapport à sa valeur au jour de la signature de la commande, BAYARD® se réserve le droit de demander au Client un ajustement forfaitaire complémentaire destiné à couvrir cette évolution.

L'ajustement s'applique une seule fois dès le dépassement du seuil de 5 %, et uniquement sur les prestations qui n'ont pas encore été réalisées. Le nouveau montant dû sera communiqué au Client, accompagné des justificatifs de l'évolution de l'indice précité.

En cas de désaccord sur cet ajustement, BAYARD® se réserve la possibilité de suspendre l'exécution des prestations jusqu'à régularisation.

De son côté, le Client pourra, en cas de refus de l'ajustement proposé, décider de résilier la commande ou le contrat pour les prestations non encore réalisées, sans pénalité ni indemnité, sous réserve d'en informer BAYARD® par écrit dans un délai de 15 jours à compter de la notification de l'ajustement.

6 LA SOUSCRIPTION DES SERVICES

La souscription des Services doit être effectuée par écrit, via un devis ou un bon de commande validé par le Client.

Le Prestataire se réserve le droit de refuser ou de modifier une commande en cas de non-respect des exigences techniques ou contractuelles.

7 RESPONSABILITÉ

Le Prestataire sera redevable envers le Client d'une simple obligation de moyens. Le Prestataire emploiera des compétences raisonnables et le soin requis pour fournir les Services. Le Prestataire ne pourra être tenu responsable au titre des dommages directs, indirects, incidents, accessoires, spéciaux, consécutifs ou exemplaires, et notamment

des pertes de profits revendiquées par le Client ou ses partenaires, (y compris notamment pour perte ou destruction accidentelle de données, de chiffre d'affaires, de clientèle, de rendements financiers, d'usage, ou de disponibilité de données) et des erreurs ou omissions dans les données que le Client aura transmises au Prestataire, quelle que soit la cause des dommages et qu'ils aient été ou non prévisibles. En tout état de cause, la responsabilité du Prestataire, si elle venait à être reconnue, ne saurait excéder deux fois le montant versé par le Client lors de la signature du devis ou du bon de commande des Services.

8 FORCE MAJEURE

Le Prestataire ne pourra en aucun cas être tenu responsable des conséquences ou de tout dommage en cas de force majeure. Constituent des événements de force majeure : une décision gouvernementale, en ce compris tout retrait ou suspension d'autorisations quelles qu'elles soient ; une grève totale ou partielle, interne ou externe à l'entreprise ; un incendie ; une catastrophe naturelle ; une éruption volcanique ; un état de guerre ; une interruption totale ou partielle ou d'un blocage des réseaux de télécommunications ou électrique ; un acte de piratage informatique ou plus généralement tout autre événement de force majeure présentant les caractéristiques définies par la jurisprudence. La suspension des obligations ou le retard d'exécution qui résulte d'un événement de force majeure ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni entraîner le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

9 MODALITÉS DE PAIEMENT DES SERVICES

9.1 Choix du mode de facturation

Le choix du mode de facturation (unique ou annuel) doit être spécifié lors de la souscription des Services. À défaut d'indication explicite, le mode de facturation unique sera appliqué par défaut. L'Abonnement est facturé à la date de souscription, conformément au mode de facturation choisi (unique ou annuel).

La facturation unique interviendra à la date de souscription des Services pour la totalité de la durée de souscription. La facture annuelle interviendra chaque année à la date d'anniversaire de souscription.

9.2 Conditions de paiement - clause de déchéance du terme

Les factures sont payables à 30 jours suivant la facturation.

Leur règlement s'effectue par virement sauf acceptation d'un autre mode de règlement.

En cas de non-paiement ou de retard prolongé, le Prestataire se réserve le droit de suspendre les Services.

9.3 Pénalité de retard

Conformément à l'article L441-6 du Code de Commerce, tout paiement effectué après la date limite de règlement figurant sur la facture donnera lieu à l'application d'un intérêt de retard égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur à l'échéance majoré de 3 points, ainsi qu'à l'application d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.

Dans l'hypothèse d'un recouvrement contentieux d'une ou plusieurs factures impayées, le Client sera par ailleurs débiteur de plein droit d'une somme égale à 10% du montant TTC des factures restant impayées au jour de la délivrance de l'assignation, cette somme étant en tout état de cause et au minimum de 900 €.

9.4 Absence de compensation

Les créances et dettes réciproques nées de l'exécution des Services ne peuvent se compenser sur la seule initiative des Parties.

10 RÉSILIATION ANTICIPÉE

Les Services peuvent être résiliés, sans intervention judiciaire, en cas de manquement grave par l'une des Parties à l'une ou plusieurs de ses obligations contractuelles. La résiliation interviendra de plein droit dans les trente (30) jours calendaires suivant la réception par la Partie défaillante d'une mise en demeure de faire cesser ledit manquement, par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet. En cas de résiliation des Services par le Prestataire pour défaut de paiement du Client, le Client restera redevable des factures impayées,





même si les Services n'ont pas été intégralement fournis pendant l'année en cours. Le Client sera également redevable d'une indemnité de résiliation correspondant à 20% du montant des factures à échoir jusqu'au terme contractuel initialement convenu. Cette indemnité est due sans préjudice de toute autre réparation, non couverte par le montant de l'indemnité ci-avant stipulée que pourrait demander le Prestataire du fait de la rupture anticipée d'un contrat à durée déterminée.

11 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

11.1 La propriété intellectuelle du Client

Le Client est et demeure propriétaire de l'ensemble de ses données qu'il renseigne sur la plateforme SMART-INSIDE®.

11.2 La propriété intellectuelle du Prestataire

Le Prestataire est et demeure titulaire des droits de propriété relatifs à tout élément relatif à la borne-fontaine NEO® SMART mise à la disposition du Client et relatifs à la plateforme SMART-INSIDE® conformément aux CGU.

L'acceptation des CGS n'entraîne aucun transfert de propriété sur les méthodes, savoir-faire, outils de développement, logiciels, créations, œuvres de l'esprit, documents, programmes généraux et/ou spécifiques, propriété du Prestataire ou sur lesquels le Prestataire aurait obtenu une licence, quelle qu'en soit la nature, utilisés dans le cadre de l'exécution des Services.

Le Client s'interdit formellement de désassembler, décompiler, modifier, adapter, analyser le code source ou effectuer toute opération de rétroingénierie sur les logiciels et composants fournis par le Prestataire.

Le Client s'interdit de reproduire tout élément composant la borne-fontaine NEO® SMART ou la plateforme SMART-INSIDE®, ou toute documentation la concernant, par quelque moyen que ce soit, sous quelque forme que ce soit et sur quelque support que ce soit. Plus généralement, ces éléments ne peuvent être, en tout ou partie, reproduits, représentés, apposés, utilisés ou réutilisés, modifiés, diffusés ou rediffusés, traduits, ni exploités commercialement de quelque manière que ce soit sans l'autorisation préalable et écrite du Prestataire. A défaut, le Client s'exposera aux sanctions de la contrefaçon en application du code de la propriété intellectuelle.

Le Client ne pourra pas céder tout ou partie des droits et obligations résultant de l'acceptation des CGS, que ce soit dans le cadre d'une cession temporaire, d'une sous-licence et de tout autre contrat prévoyant le transfert desdits droits et obligations.

11.3 La licence SMART-INSIDE®

La licence SMART-INSIDE® est concédée exclusivement dans le cadre de la souscription d'un abonnement à la plateforme SMART-INSIDE®. Elle n'est pas incluse dans les autres Services (tels que NEO® START, NEO® START+, CONTINUUM, OPTIMUM).

12 CONFIDENTIALITÉ

Chacune des Parties s'oblige à :

- Tenir confidentielles toutes les informations qu'elle recevra de l'autre Partie, et notamment ; Ne pas divulguer les informations confidentielles de l'autre Partie à un tiers quelconque, autre que des employés ou agents ayant besoin de les connaître
- N'utiliser les informations confidentielles de l'autre Partie qu'à l'effet d'exercer ses droits et de remplir ses obligations contractuelles.

Nonobstant ce qui précède, aucune des Parties n'aura d'obligation quelconque à l'égard d'informations qui :

- Seraient tombées ou tomberaient dans le domaine public indépendamment d'une faute par la Partie les recevant
- Seraient développées à titre indépendant par la Partie les recevant
- Seraient connues de la Partie les recevant avant que l'autre Partie ne les lui divulgue
- Seraient légitimement reçues d'un tiers non soumis à une obligation de confidentialité
- Devraient être divulguées en vertu de la loi ou sur ordre d'un tribunal (auquel cas elles ne devront être divulguées que dans la mesure requise et après en avoir prévenu par écrit la Partie les ayant fournies)

Les obligations des Parties à l'égard des informations confidentielles demeureront en vigueur pendant toute la durée d'exécution des Services et aussi longtemps, après son terme, que les informations concernées demeureront confidentielles pour la Partie les divulguant et, en toute hypothèse, pendant une période de 3 ans après le terme des Services.

Les Parties s'engagent par ailleurs à faire respecter les présentes dispositions par leur personnel, et par tout préposé ou tiers qui pourrait intervenir à quelque titre que ce soit dans le cadre de leur relation contractuelle.

En cas d'arrêt de tous les Services, quelle qu'en soit la cause, chacune des Parties devra restituer toutes les copies des documents et supports contenant des informations confidentielles de l'autre Partie, dès la fin des Services quelle qu'en soit la cause.

13 DONNÉES PERSONNELLES

Le Prestataire déclare respecter la réglementation en matière de données personnelles.

La politique de confidentialité décrit le type d'informations personnelles qui sont collectées en utilisant SMART-INSIDE®, ainsi que les pratiques employées par le Prestataire afin de traiter ces informations.

14 DIVERS

14.1 Divisibilité

La nullité, la caducité, l'absence de force obligatoire ou l'inopposabilité de l'une ou quelconque des stipulations des CGS, CGV et CGU n'emporte pas la nullité, la caducité, l'absence de force obligatoire ou l'inopposabilité des autres stipulations, qui conservent tous leurs effets. Cependant, les Parties pourront, d'un commun accord, convenir de rem- placer la ou les stipulations invalidées.

14.2 Renonciation

Il est formellement convenu entre les Parties que toute tolérance ou renonciation du Client ou du Prestataire, au titre de l'appli- cation de tout ou partie des engagements prévus aux CGS, CGV et CGU, quelles que puissent en être la fréquence et la durée, ne saurait valoir modification des CGS, CGV et CGU, ni être susceptible de créer un droit quelconque.

14.3 Prescription

Toutes les actions naissant des présentes CGS, CGV ou CGU à l'encontre du Prestataire se prescrivent, sauf disposition impérative contraire, par un an à compter du jour où le Client a connu ou aurait dû connaître les faits lui permet- tant de l'exercer.

14.4 Droit applicable

La relation contractuelle entre les Parties est soumise au droit français.

14.5 Différends

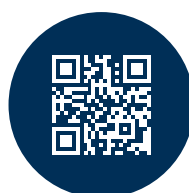
En cas de litige tenant à la conclusion, à l'interprétation ou à l'exécution des documents contractuels, les Parties s'engagent à tenter de trouver ensemble une solution amiable dans le délai de 60 jours à compter de réception d'un courrier recommandé avec avis de réception notifiée par l'une des Parties à l'autre Partie.

À défaut d'accord des Parties sur une solution amiable et seulement dans le cas où le Client a souscrit aux Services en qualité de commerçant, le litige sera soumis au Tribunal des affaires économiques de Lyon.

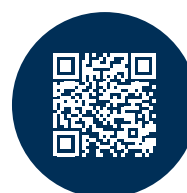


BAYARD

4 AVENUE LIONEL TERRAY - CS 70047 - ZI
69881 MEYZIEU CEDEX - FRANCE
TÉL + 33 (0)4 37 44 24 24



bayard.fr



[in](#)

